

Numéro de dossier : 1123779005		
Unité responsable	administrative	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet		Adopter un règlement modifiant la partie III du Plan d'urbanisme (04-047) de la Ville de Montréal, visant à modifier les annexes H, I, J et K du document complémentaire, pour le collège Notre-Dame.

Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires

♦Commentaires

La Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie de la Direction de la culture et du patrimoine est favorable à l'adoption du règlement proposé de modification du Plan d'urbanisme concernant des paramètres associés au site du Collège Notre-Dame.

Le *Plan directeur immobilier et de développement* du Collège Notre-Dame (PDI) et le projet de règlement visant son autorisation en vertu de l'article 89 de la Charte (sommaire décisionnel 1123779006) découlent d'un exercice de planification concertée du développement de la propriété du Collège avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame de-Grâces, conformément à la mise en œuvre des mesures du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* visant les propriétés institutionnelles.

Cette démarche a permis l'identification de paramètres à enchâsser au Document complémentaire au Plan d'urbanisme afin d'encadrer la réalisation du PDI et plus particulièrement d'établir des mesures de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces verts de la propriété, ainsi que de sa relation paysagère avec le chemin Queen-Mary et l'Oratoire Saint-Joseph :

- par de nouvelles limites de hauteur à des endroits spécifiques de la propriété pour y permettre la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment et assurant le maintien des conditions existantes pour le reste de la propriété, et un nouveau taux d'implantation reflétant les nouvelles constructions et démolitions convenues en plus des parties existantes conservées;
- par l'interdiction de toute construction ou agrandissement d'un bâtiment dans une zone de la propriété correspondant au parterre en façade et à un espace de grande valeur paysagère (jardin de la rocaille).

Numéro de certificat (ou note)

<p>Responsable de l'intervention Claude DAUPHINAIS Architecte - Planification Tél. : 872-2697</p>	<p>Endossé par : Isabelle DUMAS Chef de division Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie</p>
---	---

Tél. :872-3953

Date d'endossement : 2012-07-18

Numéro de dossier :1123779005